

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 5 JUIN 2020**

L'an Deux Mille Vingt, le Cinq Juin à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 29 mai, s'est réuni à la Mairie en séance publique et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérald ZANIN, Madame Mélanie BASTOS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Anick LE GOFF.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Marie-Pierre VALETTE à Madame Marlies CABANEL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET à Monsieur Julien VANIERE, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Nadine PERUSIN à Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Olivier THOMAS à Monsieur Franck DUVAL, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ à Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Véronique LENOEL à Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Franc CHAMPOU à Madame Anick LE GOFF.

Absents excusés : Madame Marie-Louise MARGAT, Monsieur Philippe CARLE, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Jean-Fred DROIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Sophie KERVAUT

2020-11 COVID-19 – CONTINUITE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

[Rapporteur : M. le Maire](#)

En application de la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, le gouvernement est habilité à prendre par voie d'ordonnances les mesures destinées à adapter le dispositif de l'état d'urgence sanitaire dans les collectivités régies par l'article 74 de la Constitution dans le respect de leurs compétences.

Afin de permettre la continuité de fonctionnement des collectivités territoriales pendant l'état d'urgence sanitaire, l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 a instauré plusieurs dérogations aux dispositions régissant l'exercice des compétences des collectivités et de leurs établissements publics locaux ainsi que le fonctionnement habituel des institutions locales.

Exercice des compétences et Délégations

S'agissant des compétences, les exécutifs locaux exercent, par une délégation qui leur est confiée de plein droit par l'article 1er de l'ordonnance précitée la quasi-totalité des attributions que les assemblées délibérantes peuvent leur déléguer par délibération.

Cet élargissement des délégations s'accompagne d'un ensemble de mesures visant à sécuriser et encadrer leur exercice dans le respect des prérogatives de l'organe délibérant et notamment, d'ouvrir un débat lors de la première réunion suivant l'entrée en vigueur de l'ordonnance.

Il rappelle la délibération n° 2014-17 du 11 avril 2014 prise en début de mandat en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et propose à l'assemblée de maintenir ses délégations selon les termes et dans les limites fixées par cette délibération.

Modalités de fonctionnement des institutions

S'agissant du fonctionnement des institutions locales, modifications apportées par l'ordonnance précitée :

L'article 2 fixe au tiers, en lieu et place de la moitié, le quorum de membres nécessaires pour une réunion de l'organe délibérant. Le quorum s'apprécie en fonction des membres présents, mais aussi représentés en intégrant les procurations. Il prévoit par ailleurs que les membres peuvent être porteurs de deux pouvoirs, contre un seul aujourd'hui.

L'article 3 prévoit que l'obligation trimestrielle de réunion de l'organe délibérant des collectivités territoriales est levée durant la durée de l'état d'urgence. Toutefois dans une logique d'équilibre notamment avec le renforcement des délégations données aux exécutifs, il abaisse la proportion de membres nécessaire pour provoquer une réunion. Aujourd'hui fixée à la moitié ou au tiers, cette proportion est diminuée, pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, au cinquième. Lorsqu'une demande est présentée, le Maire dispose d'un délai de six jours pour organiser la réunion. Un même membre de l'organe délibérant ne peut présenter plus d'une demande de réunion pendant une période de deux mois.

L'article 4 prévoit, afin de faciliter la prise de décision, que le Maire peut décider de ne pas consulter les commissions internes. S'il est fait application de cette possibilité, le maire fait part sans délai de cette décision aux Membres des commissions concernés, leur communique par tout moyen les éléments d'information relatifs aux affaires sur lesquelles ils n'ont pu être consultés et les informe des décisions prises.

L'article 6 permet d'organiser par téléconférence les réunions de l'organe délibérant. Il précise que le Maire doit utiliser tous les moyens dont il dispose pour convoquer les Membres de l'assemblée et préciser la technologie retenue (visioconférence ou audioconférence).

La première réunion permet de déterminer et valider, par délibération, les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, ainsi que les modalités de scrutin.

Lors des réunions en téléconférence, il ne peut être recouru qu'au vote au scrutin public. Celui-ci peut être organisé soit par appel nominal, soit par scrutin électronique, dans des

conditions garantissant sa sincérité. En cas de partage, la voix du Maire est prépondérante. Il proclame le résultat du vote qui est reproduit au procès-verbal avec le nom des votants.

Par ailleurs, le quorum est apprécié en fonction de la présence des membres dans le lieu de réunion mais également de ceux présents à distance.

Pour les organes délibérants soumis à obligation de publicité, le caractère public de la réunion de l'organe délibérant de la collectivité territoriale est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.

Le caractère public est également réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles au public même en nombre limité.

En application de ces dispositions, un dispositif de visioconférence a été mis en œuvre dans les conditions suivantes :

- Modalités d'identification des participants : visioconférence avec une présence maximale de 10 élus et d'un public en un nombre limité selon la capacité de la salle dans le respect des recommandations sanitaires et des règles de distanciation sociale. Le service des assemblées prendra contact avec chaque élu pour connaître et organiser sa participation, en fixer les conditions (présentiel ou distanciel) en tenant compte des contraintes techniques de chacun.
- ↳ Présence par visioconférence : organisée via le système de conférence « Starleaf » avec connexion des participants 15 minutes avant le début de la séance.
- ↳ Présence salle du Conseil : Invitation à porter un masque individuel, à se laver les mains à l'entrée et à respecter les recommandations de distanciation sociale.
- Procurations : Les procurations sont à adresser au Maire avant le jeudi 4 juin 2020 à 12h00 par dépôt auprès de la direction générale des services ou par courriel au format « pdf » à martin.patrice@sarlat.fr
- Modalités d'enregistrement et de conservation des débats : Ces modalités sont inchangées. Les débats sont enregistrés et font l'objet d'un procès-verbal. L'enregistrement est conservé dans un dossier dédié.
- Modalités de scrutin : Le vote a lieu au scrutin public, par appel nominal. En cas de partage, la voix du Maire est prépondérante. Il proclame le résultat du vote, qui est reproduit au procès-verbal avec le nom des votants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à distance par scrutin public par appel nominal, à l'unanimité :

- décide de maintenir les délégations du Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération n° 2014-17 du 11 avril 2014 prise en début de mandat en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- adopte les règles de fonctionnement liées à la visioconférence ci-dessus exposées.

2020-12 COVID-19 – MESURES D’URGENCE ET DE SOUTIEN

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal, à l’unanimité :

- décide de procéder à la remise gracieuse des dettes des entreprises ou associations et des prestations de services au bénéfice des familles dans les conditions évoquées ;
- dit qu’il sera procédé au remboursement des sommes déjà versées

2020-13 COVID-19 – PRIME EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à distance par scrutin public par appel nominal, à l’unanimité

- adopte le dispositif de prime exceptionnelle dans les conditions ci-dessus proposées ;
- décide d’inscrire au budget 2020 les crédits correspondants ;
- dit que l’autorité territoriale fixera par arrêté individuel les bénéficiaires et les montants au regard des modalités d’attribution définies par l’assemblée délibérante.

2020-14 PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT DE PERSONNELS CONTRACTUELS EN RAISON D’UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D’ACTIVITE

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal à l’unanimité :

- décide la création des postes d’agents contractuels tels que décrits ci-dessous pour l’exercice 2020 :

6 postes sur le grade d’adjoint d’administratif service Police Municipale - Domaine Public :

- *période de recrutement* : du 1^{er} juin au 13 septembre 2020
- *fonction* : Ambassadeur du domaine public
- *durée hebdomadaire de service* : horaires variables
- *rémunération* : sur la base du 1^{er} échelon de l’échelle C1
- autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels et à signer les contrats de travail ;
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2020 ;

2020-15 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET GENERAL

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal, à la majorité des suffrages exprimés (20) :

Abstentions (5) : Monsieur BONDONNEAU en son nom et celui de Madame Hélène COQ-LEFRANCQ et de Madame Véronique LENOEL, Madame Anick LE GOFF en son nom et celui de Monsieur Franc CHAMPOU

- constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau au résultat de fonctionnement de l’exercice et au fonds de roulement du bilan d’entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- vote et arrête les résultats définitifs :

EXECUTION 2019			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
FONCTIONNEMENT	15 500 048,93 €	17 171 619,65 €	1 671 570,72 €
INVESTISSEMENT	4 177 370,42 €	4 509 383,50 €	332 013,08 €
REPORT 2018			
FONCTIONNEMENT	0,00 €	430 037,17€	2 101 607,89 €
INVESTISSEMENT	1 382 343,79 €	0,00 €	- 1 050 330,71 €
RESULTAT CUMULE 2019			
FONCTIONNEMENT	15 500 048,93 €	17 601 656,82 €	2 101 607,89 €
INVESTISSEMENT	5 559 714,21 €	4 509 383,50 €	- 1050 330,71 €
TOTAL	21 059 763,14 €	22 111 040,32 €	1 051 277,18 €
RESTES A REALISER 2019			
INVESTISSEMENT	451 386,66 €	916 636,27 €	465 249,61 €
RESULTAT NET 2019	21 511 149.80 €	23 027 676.59 €	1 516 526,79 €

<u>DETAIL DES RESTES A REALISER 2019</u>	Dépenses	Recettes
Opération : Hôtel de Ville	26 286,89	101 969,00
00000001 -2051-022 Concessions et droits similaires	2 646,00	
00000001-21311-020 Hôtel de Ville	23 640,89	
00000001 -1321-020 État et établissements nationaux		101 969,00
Opération : Centre Technique Municipal	3 687,00	22 660,00
00000002 -21318-020 Autres bâtiments publics	3 687,00	
00000002 -1321-020 État et établissements nationaux		22 660,00
Opération : Bâtiments Communaux	9 815,17	60 132,00
00000003 – 21318-020 Autres bâtiments publics	9 675,57	
00000003 -2158-020 Autres installations, matériel et outillage techniques	139,60	
00000003 -1321-020 État et établissements nationaux		60 132,00
Opération : Cimetière	25 337,22	0,00
00000006 -2051-026 Concessions et droits similaires	18 461,22	
00000006 –21316-026 Équipements du cimetière	6 876,00	
Opération : Bâtiments Scolaires	14 383,67	253 947,00
00000007 – 21312-211 Bâtiments scolaires	5 486,54	
00000007 –21312-212 Bâtiments scolaires	8 010,95	
00000007 -2158-211 Autres installations, matériel et outillage techniques	308,59	
00000007 – 2158-212 Autres installations, matériel et outillage techniques	477,60	
00000007 – 2183-212 Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	
00000007 – 2184-212 Mobilier	99,99	
00000007 -1323-211 Départements		139 858,00
00000007 – 1341-211 Dotation d'équipement des territoires ruraux		114 089,00
Opération : Restaurants Scolaires	5 552,00	0,00
00000008 -21312-251 Bâtiments Scolaires	4 670,00	
00000008 -2158-251 Autres installations, matériel et outillage techniques	298,80	
00000008 -2184-251 Mobilier	583,20	

Opération : Chapelle Pénitents Blancs	4 081,45	27 382,00
00000011 -2313-324 Constructions	4 081,45	
00000011 -1323-324 Départements		27 382,00
Opération : Equipements Sportifs	15 544,57	14 803,00
00000015 – 21318-411 Autres bâtiments publics	4 218,38	
00000015 -21318-412 Autres bâtiments publics	8 468,19	
00000015 – 2158 – 412 Autres installations, matériel et outillage techniques	2 858,00	
00000015 – 1321-412 État et établissements nationaux		14 803,00
Opération : Complexe Sportif	4 585,09	0,00
00000016 -21318-411 Autres bâtiments publics	4 585,09	
Opération : Tennis Madrazès	0,00	20 385,00
00000017 -1323-412 Départements		20 385,00
Opération : Mise en conformité Piscine	1 508,62	21 041,00
00000018 -2158-413 Autres installations, matériel et outillage techniques	1 508,62	
00000018 -1321-413 État et établissements nationaux		21 041,00
Opération : Bâtiment Porret	24 191,25	0,00
00000021 -21318-020 Autres bâtiments publics	6 683,25	
00000021 -2313-020 Constructions	17 508,00	
Opération : Stationnement-Mobilier Urbain-Marché	14 734,01	61 879,14
00000022 – 215782-821 Acquisition mobilier urbain	13 870,01	
00000022 – 215783-821 Acquisition matériel de stationnement	864,00	
00000022 – 1341 – 821 Dotation d'équipement des territoires ruraux		61 879,14
Opération : Propreté Urbaine	9 087,30	0,00
00000023 -2152-813 Installations de voirie	7 164,00	
00000023 – 2158-813 Autres installations, matériel et outillage techniques	1 923,30	
Opération : Eclairage Public	107 632,95	12 139,13
00000024 – 21533-816 Réseaux câblés	11 075,74	
00000024 -21534-814 Réseaux d'électrification	96 557,21	
00000024 – 1341-8 14 Dotation d'équipement des territoires ruraux		12 139,13
Opération : Signalisation Routière	325,55	0,00
00000025 -21578-821 Autre matériel et outillage de voirie	325,55	
Opération : Voirie et Routes	66 470,37	0,00
00000026 -2112-822 Terrains de voirie	1 146,60	
00000026 -2151-822 Réseaux de voirie	12 276,00	
00000026 – 2152-822 Installations de voirie	9 887,37	
00000026 -2315-822 Installations, matériel et outillage techniques	43 160,40	
Opération : Maison du Patrimoine	5 891,10	0,00
00000035 -2316-322 Restauration des collections et œuvres d'art	5 891,10	
Opération : Festivités	336,00	0,00
00000036 -2158-0214 Autres installations, matériel et outillage techniques	336,00	
Opération : Police Municipale	19 563,09	0,00
00000037 -2182-112 Matériel de transport	19 563,09	
Opération : Quartiers/Animations	2 420,00	0,00
00000042 -2128-524 Autres agencements et aménagements de terrains	2 420,00	
Opération : Ancien Evêché	9 234,96	11 840,00
00000045 -2313-324 Constructions	9 234,96	
00000045 – 1321 -324		11 840,00

Opération : Réhabilitation du Secteur Sauvegardé	65 880,40	308 459,00
00000046 -2152-824 Installations de voirie	5 220,00	
00000046 -21538-824 Autres réseaux	24 295,20	
00000046 -2315-824 Installations, matériel et outillage techniques	36 365,20	
00000046 – 1321 – 824 État et établissements nationaux		67 769,00
00000046 – 1323 – 824 Départements		227 050,00
00000046 – 1341 – 824 Dotation d'équipement des territoires ruraux		13 640,00
Opération : Ascenseur Panoramique	14 838,00	0,00
00000048 – 21318-950 Autres bâtiments publics	14 838,00	
TOTAL	451 386,66	916 636,27

2020-16 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE EAU

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal, à la majorité des suffrages exprimés (22) :

Abstentions (3) : Monsieur BONDONNEAU en son nom et celui de Madame Hélène COQ-LEFRANCQ et de Madame Véronique LENOEL

- prend acte de cette présentation
- constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- vote et arrête les résultats définitifs :

EXECUTION DU BUDGET 2019			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	269 122.05 €	451 236.93 €	+ 182 114.88 €
INVESTISSEMENT	959 093.47 €	432 925.02 €	- 526 168.45 €
REPORT 2018			
EXPLOITATION	0.00 €	659 868.23 €	+ 659 868.23 €
INVESTISSEMENT	0.00 €	278 402,95 €	+278 402,95 €
RESULTAT CUMULE 2019			
EXPLOITATION	269 122.05 €	1 111 105.16 €	841 983.11 €
INVESTISSEMENT	959 093.47 €	711 327.97 €	- 247 765.50 €
TOTAL	1 228 215.52 €	1 822 433.13 €	594 217.61 €
RESTES A REALISER 2019			
INVESTISSEMENT	283 727.34 €	344 850.00 €	61 122,66 €
RESULTAT NET 2019	1 511 942.86 €	2 167 283.13 €	655 340.27 €

2020-17 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019– BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal, à la majorité des suffrages exprimés (22) :

Abstentions (3) : Monsieur BONDONNEAU en son nom et celui de Madame Hélène COQ-LEFRANCQ et de Madame Véronique LENOEL

- prend acte de cette présentation
- constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- vote et arrête les résultats définitifs :

EXECUTION DU BUDGET 2019			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	224 278.58 €	554 604.10 €	330 325.52 €
INVESTISSEMENT	186 356.69 €	248 454.05 €	62 097.36 €
REPORT 2018			
EXPLOITATION	0.00 €	306 761.91 €	+ 306 761.91 €
INVESTISSEMENT	47 612.57 €	0.00 €	- 47 612.57 €
RESULTAT CUMULE 2019			
EXPLOITATION	224 278.58 €	861 366.01 €	+ 637 087.43 €
INVESTISSEMENT	233 969.26 €	248 454.05 €	+ 14 484.79 €
TOTAL	458 247.84 €	1 109 820.06 €	651 572.22 €
RESTES A REALISER 2019			
INVESTISSEMENT	81 432.64 €	0.00 €	-81 432.64 €
RESULTAT NET 2019	539 680,48 €	1 109 820,06 €	+ 570 139.58€

2020-18 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE
POLE EMPLOI
Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal à l'unanimité :

- prend acte de cette présentation
- constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- vote et arrête les résultats définitifs :

EXECUTION DU BUDGET 2019			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	26 999.00 €	- €	- 26 999.00 €
INVESTISSEMENT	0.00 €	29 598.11 €	+ 29 598.11 €
REPORT 2018			
EXPLOITATION	- €	26 999.00 €	+ 26 999.00 €
INVESTISSEMENT	17 273.70 €	- €	- 17 273.70 €
RESULTAT CUMULE 2019			
EXPLOITATION	26 999.00 €	26 999.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT	17 273.70 €	29 598.11 €	+ 12 324.41 €
TOTAL	44 272.70 €	56 597.11 €	+ 12 324,41 €
RESTES A REALISER 2019			
INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
RESULTAT NET 2019	44 272.70 €	56 597.11 €	+ 12 324,41 €

2020-19 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE
EGLISE SAINTE MARIE
[Rapporteur : M. DUVAL](#)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal, à la majorité des suffrages exprimés (20) :

Abstentions (5) : Monsieur BONDONNEAU en son nom et celui de Madame Hélène COQ-LEFRANCQ et de Madame Véronique LENOEL, Madame Anick LE GOFF en son nom et celui de Monsieur Franc CHAMPOU

- prend acte de cette présentation
- constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- vote et arrête les résultats définitifs :

EXECUTION DU BUDGET 2019			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	28 209.94 €	48 202.80 €	+ 19 992.86 €
INVESTISSEMENT	3 915.15 €	21 170.59 €	+ 17 255.44 €
REPORT 2018			
EXPLOITATION	0.00 €	34 404,95 €	+ 34 404.95 €
INVESTISSEMENT	16 960,90 €	0.00 €	- 16 960.90 €
RESULTAT CUMULE 2019			
EXPLOITATION	28 209.94 €	82 607.75 €	54 397.81 €
INVESTISSEMENT	20 876.05 €	21 170.59 €	294.54 €
TOTAL	49 085.99 €	103 778.34 €	54 692.35 €
RESTES A REALISER 2019			
INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESULTAT NET 2019	49 085.99 €	103 778.34 €	54 692.35 €

2020-20 **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE**
CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES
Rapporteur : M. LASFARGUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal à l'unanimité :

- prend acte de cette présentation
- constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- vote et arrête les résultats définitifs :

EXECUTION DU BUDGET 2019			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	866 608,78 €	165 420,93 €	- 701 187,85 €
INVESTISSEMENT	146 552,88 €	116 450,26 €	- 30 102,62 €
REPORT 2018			
EXPLOITATION	58 580,03 €		- 58 580,03 €
INVESTISSEMENT		26 587,79 €	26 587,79 €
RESULTAT CUMULE 2019			
EXPLOITATION	925 188,81 €	165 420,93 €	- 759 767,88
INVESTISSEMENT	146 552,88 €	143 038,05 €	- 3 514,83
TOTAL	1 071 741,69 €	308 458,98 €	- 763 282,71
RESTES A REALISER 2019			
INVESTISSEMENT	23 812,50 €	28 000,00 €	4 187,50 €
RESULTAT NET 2019	1 095 554,19 €	336 458,98 €	- 759 095,21

2020-21 **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 : VILLE, EAU,**
ASSAINISSEMENT, POLE EMPLOI, EGLISE SAINTE MARIE, CENTRE
CULTUREL ET DE CONGRES
Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote par appel nominal à l'unanimité :

- statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution des Budgets 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- dit que les restes à réaliser en recettes d'investissement portés aux Comptes Administratifs 2019 constituent des recettes certaines qui peuvent être supérieures aux prévisions budgétaires ;
- déclare que les Comptes de Gestion relatifs aux budgets Commune, Eau, Assainissement, Pôle Emploi, Église Sainte Marie et Centre Culturel et de Congrès dressés, pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conformes n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2020-22 BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE 2019Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend du rapport présenté :

DECISIONS – CESSIONS

N° de délibération	Nature, Surface	Références cadastrales	Situation	Nom de l'acquéreur	Conditions financières
2019-08	Parcelle	EB 76	Le Petit Mas Nord	Mr Charley BOHY	70 000 €
2019-26	Délaissé de voirie	BK 211	Allée Alberto Giacometti	Mr et Mme RAMIERE	15 €
2019-100	Ancien Musée Aquarium	BE 215	Rue du Commandant Maratuel	Mr et Mme DAUBET	97 000 €
2019-138	Partie des Anciens Abattoirs	BL 236	Rue Pierre Brossolette	Association « Connaissance et Harmonie »	70 000 €

DECISIONS – ACOUSITIONS

N° de délibération	Nature, Surface	Références cadastrales	Situation	Nom du cédant	Conditions financières
2019-25	Bande de terrain	AW 176	Chemin de Caubesse	Mr Joanny DACRUZ	1 000 €

2020-23 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET GENRALRapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal à l'unanimité les résultats comme suit :

- ↪ 1 050 330,71 € au compte D001 solde d'exécution reporté,
- ↪ 585 081,10 € au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement 2019,
- ↪ 1 516 526,79 € au compte R002 en recettes de fonctionnement,

EXECUTION 2019			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
FONCTIONNEMENT	15 500 048,93 €	17 171 619,65 €	1 671 570,72 €
INVESTISSEMENT	4 177 370,42 €	4 509 383,50 €	332 013,08 €
REPORT 2018			
FONCTIONNEMENT	0,00 €	430 037,17 €	2 101 607,89 €
INVESTISSEMENT	1 382 343,79 €	0,00 €	- 1 050 330,71 €
RESULTAT CUMULE 2019			
FONCTIONNEMENT	15 500 048,93 €	17 601 656,82 €	2 101 607,89 €
INVESTISSEMENT	5 559 714,21 €	4 509 383,50 €	- 1 050 330,71 €
TOTAL	21 059 763,14 €	22 111 040,32 €	1 051 277,18 €
RESTES A REALISER 2019			
INVESTISSEMENT	451 386,66 €	916 636,27 €	465 249,61 €
RESULTAT NET 2019	21 511 149.80 €	23 027 676.59 €	1 516 526,79 €

2020-24 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE**EAU**[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal à l'unanimité les résultats comme suit :

- ↳ **247 765,50 € au compte D001 solde d'exécution reporté,**
- ↳ **186 642,84 € au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement,**
- ↳ **655 340,27 € au compte R002 en recettes d'exploitation,**

<u>EXECUTION DU BUDGET 2019</u>			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	269 122.05 €	451 236.93 €	+ 182 114.88 €
INVESTISSEMENT	959 093.47 €	432 925.02 €	- 526 168.45 €
<u>REPORT 2018</u>			
EXPLOITATION	0.00 €	659 868.23 €	+ 659 868.23 €
INVESTISSEMENT	0.00 €	278 402,95 €	+278 402,95 €
<u>RESULTAT CUMULE 2019</u>			
EXPLOITATION	269 122.05 €	1 111 105.16 €	841 983.11 €
INVESTISSEMENT	959 093.47 €	711 327.97 €	- 247 765.50 €
TOTAL	1 228 215.52 €	1 822 433.13 €	594 217.61 €
<u>RESTES A REALISER 2019</u>			
INVESTISSEMENT	283 727.34 €	344 850.00 €	61 122,66 €
RESULTAT NET 2019	1 511 942.86 €	2 167 283.13 €	655 340.27 €

2020-25 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE**ASSAINISSEMENT**[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal à l'unanimité les résultats comme suit :

- ↳ **14 484,79 € au compte R001 en recette d'investissement,**
- ↳ **66 947,85 € au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement,**
- ↳ **570 139.58 € au compte R002 en recettes d'exploitation,**

<u>EXECUTION DU BUDGET 2019</u>			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	224 278.58 €	554 604.10 €	330 325.52 €
INVESTISSEMENT	186 356.69 €	248 454.05 €	62 097.36 €

REPORT 2018			
EXPLOITATION	0.00 €	306 761.91 €	+ 306 761.91 €
INVESTISSEMENT	47 612.57 €	0.00 €	- 47 612.57 €
RESULTAT CUMULE 2019			
EXPLOITATION	224 278.58 €	861 366.01 €	+ 637 087.43 €
INVESTISSEMENT	233 969.26 €	248 454.05 €	+ 14 484.79 €
TOTAL	458 247.84 €	1 109 820.06 €	651 572.22 €
RESTES A REALISER 2019			
INVESTISSEMENT	81 432.64 €	0.00 €	-81 432.64 €
RESULTAT NET 2019	539 680,48 €	1 109 820,06 €	+ 570 139.58€

2020-26 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE
EGLISE SAINTE MARIE

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal à l'unanimité les résultats comme suit :

- ↳ **294,54 € au compte R001 en recette d'investissement.**
- ↳ **54 397,81 € au compte R002 en recette d'exploitation.**

EXECUTION DU BUDGET 2019			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	28 209.94 €	48 202.80 €	+ 19 992.86 €
INVESTISSEMENT	3 915.15 €	21 170.59 €	+ 17 255.44 €
REPORT 2018			
EXPLOITATION	0.00 €	34 404,95 €	+ 34 404.95 €
INVESTISSEMENT	16 960,90 €	0.00 €	- 16 960.90 €
RESULTAT CUMULE 2019			
EXPLOITATION	28 209.94 €	82 607.75 €	54 397.81 €
INVESTISSEMENT	20 876.05 €	21 170.59 €	294.54 €
TOTAL	49 085.99 €	103 778.34 €	54 692.35 €
RESTES A REALISER 2019			
INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESULTAT NET 2019	49 085.99 €	103 778.34 €	54 692.35 €

2020-27 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE
POLE EMPLOI

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal à l'unanimité les résultats comme suit :

↳ 12 324.41 au compte R001, solde d'exécution reporté

EXECUTION DU BUDGET 2019			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	26 999.00 €	- €	- 26 999.00 €
INVESTISSEMENT	0.00 €	29 598.11 €	+ 29 598.11 €
REPORT 2018			
EXPLOITATION	- €	26 999.00 €	+ 26 999.00 €
INVESTISSEMENT	17 273.70 €	- €	- 17 273.70 €
RESULTAT CUMULE 2019			
EXPLOITATION	26 999.00 €	26 999.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT	17 273.70 €	29 598.11 €	+ 12 324.41 €
TOTAL	44 272.70 €	56 597.11 €	+ 12 324,41 €
RESTES A REALISER 2019			
INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
RESULTAT NET 2019	44 272.70 €	56 597.11 €	+ 12 324,41 €

**2020-28 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE
CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal à l'unanimité les résultats comme suit :

↳ 759 767.88 € au compte D002, déficit de fonctionnement reporté,

↳ 3 514.83 € au compte D001, solde d'exécution reporté,

EXECUTION DU BUDGET 2019			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	866 608,78 €	165 420,93 €	- 701 187,85 €
INVESTISSEMENT	146 552,88 €	116 450,26 €	- 30 102,62 €
REPORT 2018			
EXPLOITATION	58 580,03 €		- 58 580,03 €
INVESTISSEMENT		26 587,79 €	26 587,79 €
RESULTAT CUMULE 2019			
EXPLOITATION	925 188,81 €	165 420,93 €	- 759 767,88
INVESTISSEMENT	146 552,88 €	143 038,05 €	- 3 514,83
TOTAL	1 071 741,69 €	308 458,98 €	- 763 282,71
RESTES A REALISER 2019			
INVESTISSEMENT	23 812,50 €	28 000,00 €	4 187,50 €
RESULTAT NET 2019	1 095 554,19 €	336 458,98 €	- 759 095,21

2020-29 BUDGET GENERAL – OUVERTURE DE CREDITS

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal à l'unanimité :

- Prend acte du report du vote des budgets 2020 ;
- accepte d'ouvrir les crédits tels décrits ci-dessus avant le vote du budget ;
- s'engage à inscrire ces crédits au budget 2020.

Opérations	Crédits 2019	100 %	Engagements 2020	Crédits à ouvrir	Libellés
(16) Piscine municipale	14 950,00	14 950,00	61 531,26	47 000,00	Travaux toiture, peinture et huisserie
(42) Animations quartiers	19 800,00	19 800,00	112 953,48	94 000,00	Installations jeux dans le cadre du budget participatif

2020-30 TARIFS DES SERVICES PUBLICS – LOCATION DES GALERIES D'EXPOSITION MALRAUX ET LA BOETIE

Rapporteur : M. LASFARGUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal à l'unanimité décide de fixer à 150 € TTC, pour chaque période, la location des galeries Malraux et la Boétie, du 26 juin au 17 septembre 2020, à raison de 13 jours par artiste.

Décisions du Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal (article L 2122.22 du CGCT) depuis la dernière séance :

- *Décision du Maire - Ligne de trésorerie*
- *Décision du Maire - Défense des intérêts de la commune CAA Bordeaux*

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.